



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

01-07-2016-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2016

Le premier juillet deux mil seize à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PEAN, POLHER, LOQUET, POLHER et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

Pouvoirs : M. HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Excusée : Mme BERT Carine

Secrétaire de séance élue : Mme Marie Christine BAZIARD

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS 02/2016 COMMUNE

Les crédits inscrits au budget sont insuffisants pour couvrir les travaux engagés à l'ancienne école de Mont.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette opération est en dépassement, un ajustement de crédits doit être effectué

Le Maire propose la décision modificative de crédits ci-après :

ART. / CHAP .	INTITULE	MONTANT
DEPENSES	SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
Opération 59	Logement Ancienne Ecole de Mont	10 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations incorporelles	-10 000,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE La décision modificative telle que décrite ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/07/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/07/2016